



Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 13 mars

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous commencerons cette déclaration en revenant sur le dossier des permutations et au « bug » qui a émaillé la première publication des résultats. Cette erreur met une fois de plus en évidence le rôle essentiel des élus du personnel, notamment ceux du SNUipp-FSU, qui exercent une vigilance de tous les instants pour faire respecter la transparence et l'équité. Le SNUipp-FSU demande évidemment que tous les collègues qui pourraient « perdre leur permutation » suite à des chaînes puissent être mutés hors contingent. Quoi qu'il en soit, ces résultats des mutations nationales rendus sont globalement à nouveau décevants. Ils révèlent une nouvelle baisse par rapport à l'an passé. Seul le taux de satisfaction des personnels bénéficiant des 800 points « handicap » progresse. Un grand nombre d'enseignantes et d'enseignants vont donc se voir à nouveau contraints à des choix difficiles entre leurs aspirations professionnelles et leurs situations familiales.

Le sujet principal de cette CAPD concerne les départs en stage CAPPEI. Le Ministre de l'époque avait rappelé le 7 février dernier aux recteurs que « *là où les RASED sont incomplets, je vous demande de recréer des postes* ».

Le Ministre a changé, mais le constat reste le même :

Oui, l'école a besoin de dispositifs d'aides spécialisées internes à l'école.

Oui le service public d'Éducation doit offrir gratuitement aux élèves en grande difficulté l'expertise et l'aide des professionnels spécialisés des RASED.

La difficulté scolaire relève du quotidien du métier d'enseignant : c'est au sein de l'école et sur le temps scolaire qu'elle doit être prise en compte. Pour apporter des réponses adaptées, d'autres organisations doivent être possibles (travail en petits groupes, différenciation...). Cela passe par la baisse des effectifs et par le recours à un maître supplémentaire. Mais pour les élèves en grande difficulté, le seul travail pédagogique dans la classe ou le cycle n'est pas suffisant : des aides spécialisées sont indispensables pour travailler la prévention de la difficulté et renouer avec la réussite.

Victimes de suppressions massives de postes de 2008 à 2012, trop peu ré-abondés depuis, les RASED ont besoin d'un nouveau souffle. Faute de moyens pour assurer des aides directes aux élèves sur un secteur restreint d'écoles, ils risquent d'être cantonnés à du conseil aux enseignants dans le cadre d'un pôle ressource de circonscription. Pourtant il ne peut y avoir une réponse uniforme, de préférence la moins coûteuse.

Faudrait-il renvoyer vers l'extérieur de l'école tous les besoins d'accompagnement et de suivi des élèves en difficulté ? Si l'intervention du secteur médico-social ou la reconnaissance de la situation de handicap est nécessaire à un petit nombre d'élèves, l'école a toute sa place à prendre pour ceux qui rencontrent des difficultés durables dans leurs apprentissages.

Renforcer l'école par des RASED présents partout, c'est un saut qualitatif important, c'est aussi la nécessité d'une formation spécialisée initiale et continue ambitieuse en permettant à nos collègues de participer aux Modules d'Initiatives Nationaux par exemple. Un investissement à la hauteur du défi qui est posé à l'école.

Redonner aux RASED les moyens nécessaires à leur fonctionnement passe également par la relance des départs en formations.